

KKS | CRCS | CICS |

 Konferenz der kantonalen Sportbeauftragten

 Conférence des répondantes et répondants cantonaux du sport

 Conferenza delle rappresentanti e dei rappresentanti cantonali dello sport

 Conferenza da las incumbensadas e dals incumbensads chantunals da sport

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)

Objectifs et mesures 2026 - 2028

Les objectifs et les mesures pour les années 2026 à 2028 s'appuient sur la stratégie de la CRCS, avec sa vision, sa mission et ses valeurs (processus de la stratégie 2023-2025).

La positionnement de la CRCS est défini comme une priorité transversale.

Objectif A

Les cantons s'engagent à faire en sorte que la stratégie CRCS soit intégrée et mise en œuvre au niveau régional (2026–2028).

Mesure :

A 1) Les groupes régionaux adaptent la stratégie de la CRCS à leur région.

Objectif B

La CRCS participe aux projets stratégiques avec l'OFSCO et Swiss Olympic, et prend part aux décisions (2026–2028).

Mesures :

B 1) Swiss Olympic et l'OFSCO connaissent la stratégie de la CRCS ainsi que ses attentes vis-à-vis de leurs partenaires.

B 2) La direction de Swiss Olympic et de l'OFSCO participe une fois par an à une séance du Comité directeur (CD CRCS).

B 3) Échanges informels entre la présidence de la CRCS et la directrice de l'OFSCO deux fois par an.

Objectif C

Renforcer et faire mieux connaître la CRCS en tant qu'acteur national (2026–2028).

Mesures :

C 1) Présenter et expliquer la CRCS aux fédérations sportives nationales ; examiner des collaborations ponctuelles selon les priorités.

C 2) Accroître la visibilité : vérifier la dynamique du site web (p. ex. photos du CD, rapports annuels, communication sur les projets en cours).

C 3) Présenter la CRCS, (sa vision, sa mission, ses objectifs et les personnes responsables) lors de la conférence d'automne 2026 aux fédérations, et montrer où et comment des collaborations peuvent avoir lieu.

Objectif D

Mettre en œuvre la clarification des rôles concernant la formation de base et la formation continue J+S (2028).

Mesure :

D 1) Les cantons se concentrent sur la formation de base (principe : garantir la formation de base).

Objectif E

Assurer à long terme le financement du programme national J+S par la Confédération (2027–2028).

Mesure :

E 1) Élaborer, avec l'OFSCO, des scénarios d'avenir incluant des estimations de coûts (« étiquettes de prix ») pour le développement à long terme de J+S.

Objectif F

Garantir l'obligation des 3 leçons de sport scolaire dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur l'encouragement du sport (2027–2028).

Mesure :

F 1) Observer, sensibiliser et mobiliser.

Objectif G

Participation active à la stratégie nationale de promotion du sport et de l'activité physique 2040 de la Confédération (2026).

Mesures :

G 1) La CRCS est représentée dans divers groupes de travail et agit en tant que « critical friend ».

G 2) Accompagner activement les étapes à partir de 2026 par des discussions régulières au sein du CD et une participation directe auprès de la direction de projet OFSPO/Swiss Olympic.

2 décembre 2025 / lin

Approuvé par l'assemblée générale de la CRCS du 2 décembre 2025, élaborée par Marc Ringgenberg (BE/Nord-Ouest), Patrik Baumer (SG/Présidence), Martin Reber (BEf/CRTS), Philipp Hartmann (NW/Central), Stefan Schötzau (ZH/Est), Alessandro Lava (TI), Linus Schärer (Direction) et Michel Riesen (consultant externe).

421.4-12 lin